

Introduction

Les entreprises, quelles qu'elles soient, doivent se financer non seulement pour développer de nouveaux projets mais aussi pour gérer leur cycle d'exploitation. La part de l'épargne brute dans la formation brute de capital fixe des sociétés françaises (hors entreprises individuelles), que l'on appelle aussi l'autofinancement, s'élevait, selon l'INSEE, à 84,7% en 2016 et à un peu moins de 80% (79,48%) en moyenne sur la période 2007-2016. Le financement des entreprises françaises reposent donc, de façon significative, sur des sources de financements externes.

Malgré le développement des marchés de capitaux, le rôle des banques reste encore important en France, en particulier pour les microentreprises¹, les PME (Petites et Moyennes Entreprises²) et même, dans une moindre mesure, les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire³). Selon la Banque de France (2016), avec un encours

-
- 1 Le décret d'application (n°2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie définit la catégorie des microentreprises comme regroupant les entreprises qui emploient moins de 10 personnes et qui enregistrent un chiffre d'affaires ou total de bilan inférieur à 2 millions d'euros. On appelle également ces entreprises des TPE (Très Petites Entreprises).
 - 2 Selon le décret d'application (n°2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie, une PME est une entreprise de moins de 250 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.
 - 3 Selon le décret d'application (n°2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie, une ETI est une entreprise de 250 et 4 999 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. Une entreprise avec moins de 250 salariés mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est une ETI.

de crédits accordés par les banques aux entreprises de 15,4 milliards d'euros à la fin janvier 2016, la part du crédit bancaire dans le financement de l'économie française s'élevait à 65%. Il est à noter que cette proportion est en baisse avec l'augmentation significative de la part des financements de marché dans le financement des grandes entreprises et des ETI.

Cette situation caractérise une économie française qui reste encore une économie centrée sur le crédit, même si celui-ci est dorénavant challengé par d'autres sources de financement sur les marchés de capitaux ou ailleurs. On note en effet le développement de financements alternatifs *via*, par exemple, des plateformes de *crowdfunding* (financement participatif) qui permettent le financement par dons, crédits ou fonds propres d'agents à besoin de financement par des agents à capacité de financement. Par ailleurs, le crédit inter-entreprises joue un rôle significatif dans le financement des PME en France (supérieur au crédit de trésorerie bancaire) et ses modalités ont été récemment étendues par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 qui autorise dorénavant l'octroi par les entreprises d'un crédit à moins de 2 ans rémunéré à des TPE, PME ou ETI avec qui elles sont en relation. Le crédit bancaire reste néanmoins plus important en France et en Europe qu'aux Etats-Unis où il ne représentait en 2014 que 24% du financement externe des entreprises (Goldman Sachs, 2015).

Le financement bancaire est donc important pour les entreprises françaises, surtout pour celles qui n'accèdent pas facilement aux marchés, en premier lieu les PME. Les statistiques produites par la Banque de France, la Banque Centrale européenne et la Commission européenne convergent pour souligner les conditions plutôt satisfaisantes de ces entreprises sur le marché du crédit en France. La Banque de France, dans son enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit bancaire, met en évidence un fort taux d'accès au crédit. En 2016 et 2017, la demande de crédits de trésorerie des entreprises est satisfaite à plus de 75% pour plus de 90% des ETI, pour plus de 80% des PME et pour plus de 65% des TPE (Banque de France, 2017a). Pour les crédits d'investissement, l'accès au crédit est encore plus facile avec un taux d'accès à plus de 90% pour les PME et les ETI et à plus de 80% pour les TPE

(Banque de France, 2017a). Au niveau européen, l'enquête SAFE (*Survey on the Access to Finance of Entreprises*), réalisée de façon conjointe depuis 2008 par la Banque Centrale Européenne et la Commission européenne, met en évidence une situation globalement plus favorable pour les PME françaises par rapport à l'ensemble de la zone euro et en particulier à l'Allemagne (ECB, *Eurosystem*, 2017). Le rejet d'une demande de crédit mais aussi l'autocensure des entreprises, qui consiste à ne pas demander de crédit en raison de l'anticipation d'un refus, sont plus fréquents pour les PME allemandes que pour les PME françaises (ECB, *Eurosystem*, 2017).

Pourtant, parallèlement à l'observation de ces données d'enquête, il n'est pas rare de lire des articles de presse qui mettent en exergue des relations délicates entre les banques et les PME (par exemple, Thuillier (2014) ou Tonnelier (2015)). Ainsi, par exemple, le baromètre KPMG-CGPME souligne qu'un quart des dirigeants d'entreprises déclaraient avoir limité leur demande de financement lors du dernier trimestre 2016 en raison de l'anticipation de difficultés d'accès au crédit (KPMG, 2016). Pendant le premier trimestre 2017, ce baromètre met même en évidence une augmentation des mesures de durcissement de la part des banques (KPMG, 2017). Le Conseil Economique, Social et Environnemental, dans un rapport sur le financement des PME/TPE, note que, malgré un crédit bancaire en augmentation pour ces entreprises et un faible taux de refus de crédit, il existe un ressenti négatif des dirigeants à l'égard des banques (Boccaro, 2017).

On observe ainsi une sorte de paradoxe entre, d'une part, le ressenti négatif des dirigeants quant à leur accès au crédit bancaire et, d'autre part, une réalité statistique reflétant un financement bancaire plutôt aisé en France. Cette situation généralement aboutit à la réalisation de rapports sur la question du financement des PME (par exemple sur la période récente, Observatoire des entreprises (2015), Villeroy de Galhau (2015), AFG (2017) ou encore Boccaro (2017)) et à la rédaction de codes de bonne conduite tels que celui édicté par la Fédération Bancaire Française en 2006 et celui préconisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 2010 (Soularue, 2010) sans que l'écart entre le ressenti et l'observation statistique ne

disparaisse. Cette situation met finalement en évidence toute la complexité voire l'ambivalence de la relation banque – entreprise.

Cette relation est pourtant déterminante dans l'accès au financement des entreprises, en particulier pour les TPE, PME et ETI qui n'ont qu'un accès limité au financement de marché. Il est à noter que, même lorsque l'entreprise se finance sur les marchés, la relation banque – entreprise joue favorablement en permettant une levée de fonds dans de meilleures conditions (James, 1987 ; Vilanova, 1997).

Cette relation est cependant difficile à établir. Le coup de foudre est rare en matière de financement bancaire et la mise en place d'une relation équilibrée exige du travail et du temps. Il existe par ailleurs des entraves, inhérentes au marché du crédit, liées à l'existence d'asymétries d'information entre emprunteurs et prêteurs. Ces asymétries informationnelles peuvent pousser la banque à rationner le crédit. C'est ce que nous enseigne la théorie microéconomique appliquée au marché du crédit⁴. Cette théorie nous montre également que la relation de crédit permet de limiter l'occurrence de ce phénomène de rationnement. On comprend alors, à la lumière de ce détour théorique, l'enjeu de la mise en place des relations banque – entreprise qui constituent le sésame du financement externe des entreprises et de leur développement.

On comprend aussi les inquiétudes qui émergent du côté non seulement des banques mais aussi des entreprises et des pouvoirs publics lorsque l'équilibre de cette relation est menacée. La menace est multiforme. Elle est tout d'abord liée à l'accroissement de la concurrence, à la fois à l'intérieur du secteur bancaire mais aussi à l'extérieur, du fait de l'apparition de nouveaux acteurs comme les *fintechs*⁵ et les GAFAs⁶. La menace est aussi liée au durcissement de la réglementation qui, pour certains, constitue une entrave au financement

4 Pour une revue de la littérature sur la microéconomie du marché du crédit, le lecteur peut consulter Lobe, Vilanova (2006) ou Freixas, Rochet (2008).

5 Les *fintechs* sont des entreprises, le plus souvent des *start-up*, qui utilisent les technologies du numérique, du mobile et de l'intelligence artificielle pour fournir des services financiers de façon plus efficace et moins chère (Cunny, 2017).

6 GAFAs est l'acronyme qui désigne les 4 entreprises *leaders* du Web : Google, Apple, Facebook et Amazon. On parle aussi de GAFAM, le M représentant Microsoft, ou encore de GAFAA pour prendre en compte le géant chinois Alibaba.

bancaire de l'économie. L'implémentation des dernières réformes réglementaires, à un moment où la demande économique était plutôt atone, n'a pas permis (heureusement) de tester cette hypothèse *in vivo*. L'analyse de l'évolution du cadre réglementaire met cependant en évidence les conditions de l'émergence d'un nouveau modèle de relation banque-entreprise qui s'appuie sur de nouveaux outils de suivi du risque de contrepartie et, le cas échéant, sur des techniques d'externalisation de ce risque, grâce en particulier à la titrisation.

L'objet de ce livre est d'étudier la relation banque-entreprise dans toute sa complexité en intégrant à la fois les enseignements de la théorie économique, les analyses menées par les autorités qui orchestrent la réglementation du secteur bancaire et l'observation de la pratique professionnelle. Ce livre réactualise et complète les ouvrages de Nicolas Eber (1999) et d'Idriss Ziane (2009) sur la question de la relation bancaire en insistant, d'une part, sur l'actualité concurrentielle et réglementaire, qui a considérablement modifié les conditions de l'exercice du métier de banquier ces dix dernières années, et, d'autre part, sur la pratique des chargés d'affaires entreprises. Ce livre propose en effet de croiser des regards qui ne se rencontrent que rarement : la recherche académique sur le financement des entreprises, en particulier la théorie de l'intermédiation financière, et l'expérience de terrain observée grâce à la direction depuis plus de 10 ans du Master Chargé d'Affaires Entreprises et Institutions de l'IUP Banque Finance Assurance (IAE Caen).

Ce livre est structuré en trois chapitres.

Le premier étudie les fondamentaux de la relation banque-entreprise. Il s'agit, dans ce chapitre, de bien comprendre l'enjeu du développement des relations bancaires qui permettent d'éviter le phénomène de rationnement sur le marché du crédit. Il s'agit aussi de comprendre comment cette relation peut être mise en place et entretenue par, à la fois, les banques et les entreprises.

Le deuxième chapitre présente le cadre institutionnel qui impacte la nature de la relation qui se noue entre les banques et les entreprises, tout particulièrement dans la période récente du fait à la fois de la montée de la pression concurrentielle et des contraintes réglementaires.

Le troisième chapitre introduit les nouvelles techniques d'évaluation et de gestion du risque de crédit qui ont émergé du fait en particulier de l'évolution du cadre réglementaire du secteur bancaire. Nous montrons que ces nouveaux outils impactent de façon déterminante le métier de chargé d'affaires et orientent les banques françaises vers un nouveau modèle plus proche du système anglo-saxon.